



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 4



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 20 août 2009

Modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes du Cézallier :

- Compétences rajoutées :
- Gestion de la Maison de la Foudre à Marcenat afin de pérenniser son fonctionnement
 - Mise en œuvre des actions résultant du schéma départemental de développement des enseignements artistiques

Approbation des orientations techniques proposées par l'ONF dans le cadre de l'aménagement de la forêt sectionale de Lugarde

Fixation du tarif des loyers conventionnés :

A compter du 1^{er} juillet 2009, répercussion de la hausse de l'indice, soit 2,83 %.

Vectorisation du Cadastre :

Accord pour signer une convention avec la Direction Générale des Impôts et la Communauté de Communes du Cézallier pour disposer de données cartographiques vectorisées.

Transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal :

A compter du 01/01/2010

Fixation de la Redevance Assainissement pour 2010 :

- de 0 à 10 m³ : 1,00 € le m³
- de 10 à 20 m³ : 0,78 € le m³
- de 20 à 30 m³ : 0,53 € le m³
- > de 30 m³ : 0,276 € le m³

Séance du 6 novembre 2009

- Pour financer les travaux actuels de la traverse du bourg, la Municipalité a contracté un emprunt de 100 000 € amortissable en 10 annuités au taux de 3,61 %.
- Le Conseil municipal a donné son accord à M. et Mme Patrick PICHOT ainsi qu'à Madame BOYER pour l'achat de deux petites parcelles de terrains communaux au Meynial attenants à leur propriété.

- Des projets de travaux concernant le cimetière et l'église ont été approuvés pour un budget d'environ 50 000 €. Le Conseil Général sera sollicité pour une enveloppe FEC d'environ 20 000 €.
- Le Conseil a renouvelé le contrat ATESAT avec le DDE pour le montage technique des dossiers travaux.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cantine scolaire :

A compter du 1^{er}/01/2010 : - Enfants : 2,70 €
- Adultes : 3,61 €

Recensement :

Du 21 janvier 2010 au 20 février 2010, notre Commune fera l'objet d'une nouvelle campagne de recensement (tous les 5 ans).

Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur, Stéphane CHASSAGNE, et de remplir au mieux les 2 imprimés prévus à cet effet avec, éventuellement, son aide.

Comité des Fêtes et Association de Pétanque :

Faute d'un nombre suffisant de bénévoles pour les faire fonctionner, ces 2 associations se sont mises « en sommeil ».

Merci aux éventuels bénévoles de se signaler en mairie afin de faire repartir le plus vite possible celles-ci. En effet, il convient de conserver un maximum de manifestations afin de faire vivre et connaître notre Commune.

Un Bravo à notre équipe de foot qui termine 2009 en tête de sa division.

Le Conseil Municipal reste à votre écoute et à votre disposition

Bonne année 2010 à tous

Janvier 2010